

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Domaine des grands champs

Rue des chaudrons
86800 BIGNOUX

MAISONS ACCESSION MI10 – MI11 - MI12



*Image non contractuelle

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
GENERALITES	2
1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS	3
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	4
3. ANNEXES PRIVATIVES	8
4. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES	9
5. EQUIPEMENTS GENERAUX	9
6. NOTA BENE	10

PREAMBULE

L'ensemble des appartements est conçu pour respecter les critères de la norme RT 2012.

Un bureau de contrôle technique sera mandaté pour les missions :

- ✚ LP : relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- ✚ SH : relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PS : relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- ✚ HAND : relative à l'accessibilité des personnes handicapées,
- ✚ TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PHh : relative à l'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation.

GENERALITES

PRESENTATION

La SARL VIVAPROM porte le projet de construction de 12 pavillons répartis de la façon suivante : 2 pavillons de type III (2 chambres), 8 pavillons de type IV (3 chambres) et 2 pavillons de type V (4 chambres). Ce projet nommé « Domaine des grands champs » est situé Rue des chaudrons à BIGNOUX (86800) sur une parcelle cadastrée AS 160. Opération mixte regroupant 9 logements en locatif et 3 logements en accession.

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles seront construits les pavillons de « Domaine des Grands Champs », situé Rue des chaudrons à BIGNOUX

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques des appartements sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme aux prescriptions techniques de construction et règles en vigueur.

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Les PAVILLONS seront soumis à la réglementation thermique RT 2012.

L'ensemble des règles d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites sera respecté.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple: réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau....), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS

1.1 FONDATIONS

1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse
Fouilles en excavation avec évacuation des terres extraites.
Fouilles en rigoles et en puits pour fondations
Fouilles en rigoles pour canalisations

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, semelles filantes ou isolées, suivant rapport d'étude de sol et études structure et validation du bureau de contrôle,

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs de façades et murs des pignons

Murs béton banché et/ou parpaings creux de 20 avec ossature BA associée ou briques avec enduit extérieur, doublage intérieur avec laine de verre ou équivalent en périphérie du bâtiment.
Soubassement périphérique du bâtiment en béton.
Enduit monocouche taloché ton blanc et gris perle.

1.2.2 Murs intérieurs, refends porteurs, mitoyens

Entre locaux privatifs contigus et parties communes :

Murs indépendants à chaque pavillon avec doublage thermique et phonique si nécessaire conformément à la réglementation acoustique intérieure.

1.2.3 Isolation thermique

Doublages selon nécessité suivant étude thermique (complexe isolant et parement plaque de plâtre de 13 mm à peindre).

1.2.4 Cloisons et murs séparatifs

Entre locaux privatifs contigus et autres locaux : Voiles béton banché d'épaisseur de 20cm, doublage thermique et acoustique suivant nécessité.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers bas du rez-de-chaussée

Dalle portée en béton armé, épaisseur selon étude ou plancher préfabriqué type poutrelles hourdis.
Ce plancher sera isolé thermiquement suivant étude thermique.

1.3.2 Planchers des niveaux supérieurs

Plancher poutrelles hourdis pour les étages, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Études Béton et règlement acoustique en vigueur.

1.4 CLOISONS ET DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons de distribution de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation, parement plaque à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.
Protection des angles saillants avec bandes de joints armés.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces humides

Cloisons de distributions de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation P.A.R., parement HYDRO pour pièces humides à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers (maisons à étage)

Escaliers balancés en bois sans contremarches

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.2 Conduits d'air frais

Bouches d'entrée d'air sur pièces principales.

1.6.3 Conduits de désenfumage

Sans objet

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Les chutes d'eaux pluviales seront en aluminium, suivant choix de l'architecte.

Les chutes extérieures seront en façade et seront raccordées au dispositif d'infiltration (suivant étude de perméabilité des sols).

1.7.2 Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide placé en gaine et désolidarisé des planchers selon étude structurelle de l'entreprise et conformément à la réglementation acoustique intérieure.

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire et raccordement sous dalle.

1.7.3 Canalisations sous-dallages

Les canalisations sous-dallages seront en PVC rigide raccordées au réseau extérieur.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture

Charpente industrialisée (fermettes) ou traditionnelle compris contreventements, étrésoffonnage et Couverture tuiles, de type Romane DC 12 ton vieilli.

Mise en œuvre de bois de rives en bois traité et habillage des débords de toit en lambris PVC.

1.8.2 Toitures terrasses

Sans objet

1.8.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

En toiture, sortie des ventilations primaires et sorties de ventilation.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Le séjour, l'entrée, les dégagements et les placards attenants seront revêtus :

D'un carrelage 45 x45 épaisseur 8/9 mm, calepinage et teinte au choix, de caractéristique UPEC : U4 P4 E3 C2, Référence ARTE ONE ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes droites seront à bords arrondis en grès cérame et assorties au carrelage.

Les chambres, pallier étage et placards attenants seront revêtus :

D'un sol en parquet stratifié choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront d'une hauteur de 9cm et assorties au parquet stratifié.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides (salle d'eau et WC)

Les salles d'eau et WC seront revêtus :

D'un carrelage 45 x45 épaisseur 8/9 mm, calepinage et teinte au choix, de caractéristique UPEC : U4 P4 E3 C2, Référence ARTE ONE ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes droites seront à bords arrondis en grès cérame assorties au carrelage.

2.1.3 Sols des terrasses et balcons

Mise en œuvre de terrasses avec une chape maigre d'une épaisseur minimale de 13 cm fondée sur bèches béton et des dalles de gravillons lavé de 50x50 par 4,2 cm d'épaisseur collées. Un remblai sera réalisé en premier lieu en 0/20 de 20cm compacté et nivelé

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

Pour les Salles d'eau, il sera posé de la faïence murale, toute hauteur au droit du receveur de douche. Au niveau de la crédence du meuble vasque ou lavabo sur colonne suivant localisation, faïence murale selon calepinage et harmonies prédéfinies par l'architecte.

Lorsque le lavabo sera posé dans un angle, un retour de faïence sera prévu (MI 05 à l'étage)

Faïence de format : 20*50 de marque Arte One type Glossy ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Pour la cuisine : sans objet

2.3 PLAFONDS :

2.3.1 Plafond des pièces intérieures

Conformément aux indications des plans, les zones sont traitées en plaques de placo à peindre.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures

Les menuiseries extérieures ouvrant à la française (à rupture de pont thermique) seront en PVC blanc, RAL 9016 monocoloration,

Les menuiseries extérieures coulissantes seront en aluminium blanc, RAL 9016 (performance selon étude thermique)

Toutes les fenêtres ouvrant à la Française seront équipées de mécanisme oscillo-battant et avec retardateur d'effraction pour les ouvertures sans volets (vitrage 44/2)

2.4.2 Menuiseries extérieures Autres

Porte d'entrée en acier de type Equation de chez Bel'M ou équivalent, de couleur gris anthracite gris anthracite selon plans.

Elles seront équipées de serrures de sûreté 3 points, répondront aux normes d'isolation phonique en vigueur, et seront munies de joints iso phoniques.

Accessoires : butoir.

2.4.3 Portes de garage:

Porte Métallique basculante à rainures larges, RAL 7016. Ouverture motorisée.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales et chambres

Volets roulant électriques :

- Avec tablier en aluminium, RAL 9016, pour la baie coulissante
- Avec tablier en PVC, RAL 9016, sur les fenêtres des chambres et de la cuisine

2.5.2 Pièces humides

Vitrage opale.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Portes intérieures

Les portes de distribution intérieures seront de type gravé prépeintes avec huisseries bois.

Garnitures : ensemble Golf BEZAULT ou similaire,

Accessoires : butoir de portes.

2.6.2 Portes de placards

Les portes des placards seront coulissantes ou battantes de type SOGAL ou similaire, gamme Eco + ou équivalent, panneaux de 10 mm, coloris blanc, profil laqué blanc,

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Barreaudage de protection

Sans objet,

2.7.2 Garde-corps (géométrie suivant plans)

Soubassement fixe en vitrage 44/2 pour les portes-fenêtres à l'étage, vitrage occultant pour les menuiseries avec une allège vitrée

2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures

2.8.1.1 Volets battants

Sans objet

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Impression si nécessaire + 2 couches de peinture de finition satinée de teinte claire Alkyde ou équivalent.

2.8.2.2 Sur murs

Tous les murs des logements recevront deux couches de peinture de finition veloutée, Alkyde ou équivalent

2.8.2.3 Sur plafonds y compris rampants (Pièces sèches et humides)

Tous les plafonds recevront deux couches de finition mate blanche, Alkyde ou équivalent

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations apparentes recevront une couche de laque type Alkyde ou similaire de finition satinée blanche

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers.

2.9.1.1 Cuisine

Equipement de base prévu dans chaque logement : sans objet

2.9.1.2 Appareils sanitaires : implantation et nombre suivant plans

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées selon plans d'un bac à douche anti dérapant selon les obligations liées à la réglementation Handicapés en céramique, de 120x90cm ou 90 x 90 cm suivant plans, de chez ALTERNA ou techniquement équivalent.

Les salles de bains seront équipées selon plans d'un meuble vasque en céramique (2 portes sur pieds) de 0,60 m de large minimum, de marque CHENE VERT modèle TEO ou équivalent, avec amortisseurs de portes, Monoplan « Matrix », vasque intégrée modèle « XAO » ou équivalent et, un miroir 5mm, hauteur 1050mm et d'un point lumineux

WC suspendue en céramique de marque GROHE ou similaire, y compris fixations, équipée :

- d'un bâti support de marque GROHE ou équivalent, comprenant un ensemble complet prémonté avec réservoir de chasse 3/6 litres, fixé sur un bâti support métallique avec fixation de la cuvette suspendue réglable, coude d'évacuation Ø 100 mm, et pieds réglables.

- d'une plaque de commande frontale de marque GROHE, ou équivalent, de couleur blanche.

- d'un manchon de raccordement pour PEH Ø 90 mm à emboîter et PVC Ø 93.6 / 100 à coller.

- d'un abattant à frein, blanc de marque GROHE ou équivalent.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Canalisation en cuivre et (ou) P.E.R. selon situation.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle sera assurée par la Pompe à Chaleur DUO de chez Atlantic (ou équivalent)

2.9.2.3 Evacuations Eau Usées – Eaux Vannes

Canalisations d'évacuation des appareils sanitaires en PVC M1 NF.

Colonnes d'évacuations en PVC M1 NF et de Type Chutunic ou équivalent selon besoin pour les évacuations mixtes.

Collecteurs d'évacuations en PVC M1 NF de type gravitaire.

2.9.2.4 Branchements en attente

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plan et pouvant être modifié sous réserve de contrainte technique.

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

2.9.2.5 Robinetteries

La vasque sera équipée d'une robinetterie mitigeuse monocommande de marque JACOB ou équivalent.

Le receveur de douche sera équipé d'une colonne de douche de marque JACOB, DELAFON ou équivalent, avec mitigeur thermostatique à limiteur de température.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Encastrée, tableau d'abonné positionné en gaine technique fermée.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon type de logement et normes en vigueur, courant monophasé

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce :

Suivant la norme NFC 15 100 et les prescriptions du label PROMOTELEC Performance :

Entrée - 1 DCL sur S.A. ou va et vient -- 1 P.C. 16 A+T,

Dégagement - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - - 1 P.C. 16 A+T

Séjour - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 P.C. 16 A+T par unité de surface de 4 m²

Chambre - 1 DCL sur S.A - 3 P.C. 16 A+T

Salle d'eau - 1 DCL sur S.A - -1 alimentation pour bandeau lumineux et commande sur S.A - - 1 P.C. 16 A+T

Cuisine - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 applique sur évier - 2 P.C. 16 A+T, dont une pour alimentation réfrigérateur - 2 P.C. 16A + T à hauteur

WC - 1 DCL en S.A.

Terrasse ou balcon - 1 hublot étanche type TONDO sur S.A. avec voyant dans le séjour + PC

DCL : boîtiers avec dispositif de Connexion de Luminaires

P.C. : Prise de Courants

2.9.3.4 Sonnerie de porte d'entrée

1 carillon dans le tableau électrique et un bouton poussoir lumineux avec porte étiquette incorporé, encastré près de la porte.

2.9.4 Chauffage, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation (selon étude thermique)

- Chauffage assuré par Pompe à chaleur DUO des ets Atlantic

2.9.4.2 Chauffage électrique (SDB)

Sèche-serviette électrique type 2012 Blanc de chez Atlantic ou équivalent dans SDE

2.9.4.3 Températures garanties des pièces

Par -5°C à l'extérieur : 19°C dans les locaux.

2.9.4.4 Appareils d'émission de chaleur (selon étude thermique)

- Plancher chauffant hydraulique avec thermostat d'ambiance. Posé sur dalle isolante de type TMS ou équivalent, épaisseur selon étude thermique. Thermostat pour régulation d'ambiance générale.

2.9.4.5 Conduits et bouches d'extraction VMC

Ventilation type ventilation mécanique contrôlée HYGROCOSY des Ets ATLANTIC ou équivalent (selon étude thermique)

Installation de VMC comprenant : Bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides : salle de bains, salle d'eau, cuisine, WC.

Raccordement jusqu'aux extracteurs mécaniques situés dans les combles.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air

Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures des séjours et chambres ou dans maçonnerie suivant réglementation acoustique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards

2.9.5.1 Placards

Aménagement : 2/3 penderie et 1/3 rangement avec 3 tablettes.

2.9.6 Equipements de télécommunication

2.9.6.1 T.V.

Installation d'une antenne individuelle.

1 prise dans le séjour et 1 prise dans une chambre.

2.9.6.2 Téléphone

Chaque logement sera équipé d'un pré câblage téléphonique issu directement de la réglette DTI.

Le DTI sera inclus dans le coffret de communication.

1 prise RJ45 dans le séjour, dans la cuisine et dans chacune des chambres.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS EXTERIEURS PRIVATIFS

3.1.1 Sol

Places de stationnement extérieures constituées d'enrobé bitumineux noir ou béton désactivé.

3.1.2 Cheminement piéton

Sans objet

3.2 VOIRIE ET PARKINGS VISITEURS

3.2.1 Voirie d'accès

En enrobé bitumineux noir avec forme de pente délimité par des bordures béton ou béton désactivé.

3.2.2 Revêtements parking visiteur

En enrobée bitumeux noir.

3.2.3 Délimitation au sol, marquage

Sans objet

3.3 JARDINS PRIVATIFS (suivant plan masse)

3.3.1 Plantations

Une haie vive sera plantée en saison pour doubler les clôtures grillagées.

Localisation : localisation selon plan masse du projet d'aménagement architecte en limite séparative entre les parcelles des maisons côté jardin privatif.

3.3.2 Engazonnement

Les espaces verts seront engazonnés.

3.3.3 Arrosage

Robinet de puisage sur la façade de chaque maison côté jardin.

3.4 CLOTURES (suivant plan masse)

3.4.1 Clôtures sur partie commune ou allée piétonne

Les clôtures donnant sur voie publique seront réalisées en grillage soudé à mailles rectangulaires de couleur grise. Hauteur : 1,20 m

3.4.2 Clôture séparative entre jardin privé

La séparation des jardins privés sera constituée d'un grillage soudé à mailles rectangulaires de couleur grise. Hauteur : 1,20 m

3.4.3 Clôtures en limite séparative des propriétés voisines de l'emprise de l'opération

Les clôtures séparatives des jardins privatifs seront en grillage soudé à mailles rectangulaires de couleur grise. Hauteur : 1,20 m

3.5 BOITE AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres, des Etablissements RENZ série extérieure ou équivalent seront intégrées dans les clôtures et posées sur pieds.

4. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

4.1 VOIRIES ET PARKINGS COMMUNS AUX MAISONS

4.1.1 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Evacuation dans caniveau CC1 vers un bassin d'infiltration.

4.2 RECEPTION, STOCKAGE, EVACUATION DES ORDURES MENAGERS

La collecte des ordures ménagères se fera en porte à porte devant chacun des logements

4.3 RESEAUX DIVERS

4.3.1 Eau potable

Raccordement au réseau de distribution public.
Le comptage individuel sera installé dans un coffret encastré sous trottoir.

4.3.2 Gaz

Sans objet

4.3.3 Electricité

Branchement sur le réseau public.
Le coffret de coupure sera positionné en limite de terrain de chaque maison, ou encastré dans le mur de la façade, selon plan.

4.3.4 Egouts

Raccordement sur réseau existant de la commune.
Réalisation du réseau d'assainissement unitaire
EU/EV en canalisations PVC.

4.3.5 Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain

Infiltration des eaux pluviales par tranchées drainantes.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1 VOIRIES ET PARKINGS COMMUNS

5.1.1 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Sans objet.

5.2 RECEPTION, STOCKAGE, EVACUATION DES ORDURES MENAGERS

Sans objet

5.3 RESEAUX DIVERS

5.3.1 Eau potable

Raccordement au réseau de distribution public.

Le comptage individuel sera installé dans un placard sur le palier de l'étage concerné par le logement.

5.3.2 Electricité

Branchement sur le réseau public.

Le coffret de coupure sera positionné dans un placard sur le palier de l'étage concerné par le logement.

5.3.3 Egouts

Raccordement sur réseaux existants de la commune.

Réalisation du réseau d'assainissement unitaire

EU/EV en canalisations PVC.

5.3.4 Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain

Sans objet

6. NOTA BENE

La présente notice descriptive est susceptible d'être modifiée en fonction des impératifs techniques liés aux différentes études (Géotechnique et structure).

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent la possibilité d'apporter certaines modifications sans affecter pour autant la qualité de la construction.

Les marques des matériaux, matériels et revêtements précisés dans le présent document qui définissent leurs qualités propres (fonctionnelles, esthétiques, etc.) ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles en particulier dans le cas où celles-ci ne seraient plus sur le marché ou ne pourraient pas être mises à temps à la disposition des entreprises pour l'exécution de la construction.

Certains matériaux permettent le choix du coloris par l'acquéreur à la signature de l'acte de vente pour autant que cela soit encore possible en fonction de l'avancement du chantier.

Les acquéreurs sont avisés directement par le Maître d'Ouvrage de la date limite relative aux choix des coloris. Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par l'Architecte et/ou le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent le droit, en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de certains matériaux ou matériels, de modifier certaines prestations en respectant une qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.

Signature du RESERVATAIRE

Signature du RESERVANT